

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2026

REUNION DU 29 MAI 2026

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**ELEZIONE CUMPLIMENTARIA DI RIPRESENTANTI DI
L'ASSEMBLEA DI CORSICA I U CUMITATU SINDICALE DI
U SINDICATU D'ENERGIA DI U PUMONTI
ELECTION COMPLÉMENTAIRE DES REPRÉSENTANTS
DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT D'ENERGIE DE LA CORSE DU SUD (SDE2A)**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

A la suite de la démission du Président du Conseil exécutif, le 21 avril dernier, les membres du Conseil exécutif sortant ont repris, conformément à l'article L.4422-18 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de leur mandat à l'Assemblée de Corse ; et pour maintenir constant l'effectif de cette Assemblée, un nombre équivalent de conseillers, qui avaient été élus sur la même liste qu'eux, ont vu leurs mandats interrompus. L'élection, lors de la séance extraordinaire du 4 mai, d'un nouveau Conseil exécutif a vu la reconduction de tous ses anciens membres, aussi, en vertu du même mécanisme, les mandats des conseillers sortants ont repris, étant précisé, toutefois, que Mme Sandra MARCHETTI, qui entre temps avait démissionné pour convenances personnelles, s'est vu elle-même remplacée par M. Paul-Louis GIANNECCHINI.

Pour autant, l'interruption, même provisoire, de ces mandats a entraîné celle des affectations, délégations ou représentations dont leurs titulaires avaient la charge. Il convient, par conséquent, de procéder sans tarder au renouvellement, ou au remplacement, de celles-ci.

S'agissant des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du comité syndical du Syndicat d'Énergie de la Corse du Sud (SDE2A), une procédure spécifique s'avère applicable, par scrutin de liste, qui a été utilisée tant pour la désignation d'ensemble au début de cette mandature (le 23 juillet 2021) que pour une désignation complémentaire intervenue, suite au remaniement du Conseil exécutif, le 28 mars 2025.

En l'espèce, il vous est proposé de procéder à l'élection complémentaire de :

- 2 titulaires et 3 suppléants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer,